

à : Monsieur l'inspecteur d'académie  
Vendredi 20 mars 2020

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Depuis vendredi dernier la société, et donc aussi l'école traversent une crise sans précédent. Elle montre une nouvelle fois la nécessité de services publics forts ainsi que l'attachement de notre profession au service public d'éducation.

Après un début de mise en œuvre chaotique, avec des informations, injonctions contradictoires et suite à nos interventions, la situation semble être un peu plus apaisée.

Cependant, il nous semble important de faire un point avec vous à l'issue de cette première semaine de confinement.

Contrairement à ce qu'annonce Monsieur Blanquer, l'école n'était pas prête, les familles non plus. L'investissement des collègues est remarquable mais que notre ministre cesse de leurrer les élèves et les familles en certifiant que la poursuite des enseignements sera assurée. Car en effet, et comme vous les savez, la fracture sociale et culturelle, la fracture numérique existent dans notre département.

Nous sommes inquiets pour les enfants et les familles les plus éloignés de l'école, nous sommes inquiets pour tous nos élèves lorsque le rôle des parents n'est pas d'enseigner, c'est un métier qui s'apprend. Nous sommes inquiets pour nos élèves qui n'ont plus les interactions de leurs camarades de classe et leur enseignant.e pour construire leurs apprentissages.

Notre seul objectif doit être de maintenir du lien avec les élèves et les familles, en cadrant une activité scolaire réduite du fait des contraintes de confinement .

Nous apprenons également que se développerait la demande de mettre à disposition des familles des documents papier dans les écoles ouvertes, dans les mairies, distribution dans les boîtes aux lettres. Qu'en est-il exactement ? Au vu du développement du virus en région parisienne, des consignes sanitaires renforcées, il est inacceptable d'exposer encore plus nos collègues.

Notre priorité aujourd'hui est celle de la protection de toutes et de tous. Nous demandons une protection sanitaire mais également professionnelle et psychologique.

En effet, les collègues et particulièrement les directrices/teurs sont sollicités en permanence ! Les amplitudes horaires de travail des collègues ont considérablement augmenté. Les communications par téléphone, mails (parfois personnels, qu'en est-il de la RGPD d'ailleurs ?) ont énormément augmenté. Il n'y a plus aucune distinction entre l'espace privé et l'espace professionnel. Nous réaffirmons notre droit à la déconnexion !

Alors, lorsque Monsieur Blanquer parle d'accueil des enfants de soignant.es le mercredi et le week end, il ne s'agirait pas d'épuiser encore plus nos collègues.  
Et lorsqu'il évoque le possible changement du calendrier scolaire, quel mépris pour nous toutes et tous qui ne sommes pas en vacances en ce moment !

Pouvons-nous avoir des éléments clairs sur ces questions ?

Par ailleurs, dans le département, l'accueil des enfants de soignant.es dans nos écoles publiques est élargi aux enfants des écoles privées. Les enseignant.es des écoles privées sont-ils/elles sollicité.es au même titre que nos collègues du public ?

Nous avons également besoin d'éléments concernant l'accueil des enfants de soignant.es lorsqu'un des parents travaille en entreprise privée et qu' « il ne pourrait pas faire du télétravail tout en gardant ses enfants ». Là encore, nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne. Les enseignant.es gardent leurs enfants, tout en assurant la continuité scolaire de leurs élèves et en faisant classe à la maison . Sans compter que beaucoup de ces mêmes collègues se sont portées volontaires pour assurer des gardes à l'école.

La mesure d'accueil pourrait être étendue à d'autres professions, nous demandons également des clarifications.

Nous apprenons également que les mesures d'hygiène ne sont pas respectées dans certaines écoles en particulier le ménage qui n'est pas assuré.

Nous réitérons nos demandes de protection des collègues volontaires pour assurer l'accueil des enfants de soignant.es en termes d'hygiène pour leur santé, celle de leurs proches et celles des élèves. Les collègues assurent eux-mêmes leur protection en apportant quand ils/elles en ont, masques et gel hydroalcoolique. C'est inadmissible, l'état doit protéger ses personnels.

Enfin, vous nous écriviez hier, Monsieur l'Inspecteur d'académie, dans un courrier adressé aux organisations syndicales représentatives en CAPD :

*Je tiens à remercier l'ensemble des personnels enseignants qui, dès le premier jour, ont réagi solidairement pour maintenir les apprentissages de leur élèves et l'accueil des enfants de personnels soignants.*

Il serait important que vous puissiez rédiger un message à l'intention de tous les collègues du département qui se sont engagé.es sans faille dans cette période exceptionnelle.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à notre courrier.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie de recevoir Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos respectueuses salutations.

Véronique Houttemane  
secrétaire départementale  
SNUipp-FSU 95